

Pourquoi rejoindre le projet de Parc National des Calanques?

Ne passons pas à côté du meilleur ...

Le « Coeur de Parc » une protection forte et pérenne...



Pour Cassis et Marseille, les Calanques intégreront le Parc National en tant que zone protégée sous l'appellation de « **Coeur de Parc** », tandis que les parties plus urbanisées du site pourront devenir « **Zone d'adhésion** » du Parc National. La « zone d'adhésion » est une zone « tampon » où l'on sensibilise la population et les visiteurs à la fragilité du Coeur de Parc, sans plus (ni la réglementation, ni les moyens du Coeur de Parc).

Seul le « Coeur de Parc » (terrestre et marin) est réglementé en zone protégée (en restant libre d'accès au public) et bénéficie de moyens de protection forts avec une équipe scientifique et une présence permanente de « Gardes moniteurs » .

Le budget est garanti par l'Etat (plusieurs millions d'euros par ans pour chacun des 7 Parcs Nationaux français). C'est cette pérennité de moyens qui rend le Parc National tellement attractif pour préserver durablement un site.

Il s'agit de « mettre un pilote dans l'avion ». Sur des sites déjà protégés comme les Calanques, un Coeur de Parc National apporte un avantage énorme : **une équipe permanente chargée d'informer et de surveiller le site, mais aussi, de réfléchir et d'apporter des solutions à chaque nouveau problème rencontré sur le terrain.**

Les décisions sont prises selon un **triple objectif** : préservation de la nature, liberté d'accès du site au public, concertation des usagers représentés au conseil d'administration du Parc.

Comment peut-on imaginer que le site classé Ciotaden, à l'instar des Calanques de Marseille et Cassis ne bénéficie pas, lui aussi, de cette **richesse technique, financière et humaine définitivement acquise ?**

Pour un second « Coeur de Parc » Ciotaden : sur cette carte, nous avons utilisé un fond du GIP et nous avons ajouté des étiquettes comportant le zonage possible du futur Parc, celui que nous défendons en tout cas pour le site classé Ciotaden.



Le « site classé » Ciotaden possède actuellement, exactement le même statut dit «classé» que les Calanques de Marseille et Cassis, il fait en outre partie du même site « Natura 2000 » : la continuité est évidente et déjà reconnue officiellement. **Mais le site Ciotaden est à ce jour en dehors du projet de Parc National.**

Que gagnera La Ciotat si elle rejoint le Parc National ?

1 - les 3 priorités fixées pour le futur Parc National des Calanques sont vraiment taillées « sur mesures » pour le site Ciotaden :

- La prévention de l'incendie

Avec des moyens de prévention sans précédent et du personnel de terrain en nombre, les jours à fort risque d'incendie seront sécurisés au maximum : au Parc National de Port-Cros, un seul départ d'incendie, n'est à déplorer depuis sa création en 1967.

Encore un départ d'incendie à La Ciotat en 2005, sous le Sémaphore. Le site classé Ciotaden a connu le terrible incendie de juillet 1982 et les incendies des années 90 que connurent aussi les Calanques de Marseille - Cassis. La sensibilité à l'incendie du site Ciotaden est évidente, c'est la même que pour les calanques de Marseille et Cassis.



- La gestion de la fréquentation (avec les moyens humains et techniques d'un Parc National afin de ne pas interdire l'accès) :

Sur la route des Crêtes au bord de la plus haute falaise de France : des moyens techniques et humains existent pour diminuer l'impact de la sur fréquentation.

Nos parcs nationaux possèdent une expérience de plusieurs dizaines d'années en la matière et la présence du parc rendrait cette préoccupation permanente, les installations élaborées seraient entretenues et mises à jour définitivement.

- L'amélioration de la qualité des eaux (rejets côtiers et rejets des activités nautiques). Quelques mois avant Marseille, La Ciotat se dote d'une station d'épuration biologique performante. Il n'en reste pas moins que la diminution et la dilution de ces rejets restent à l'ordre du jour.

Une diminution des rejets de la plaisance, importants localement en été reste encore à organiser de façon systématique sur les sites du Mugel, de Figuerolles et de l'Ile Verte. Le Parc apportera une aide précieuse pour ces objectifs de reconquête de la qualité de l'eau puisque ce sera l'une de ses missions principales.

Qui voudrait faire passer le site classé Ciotaden à côté de ce triple dispositif durable ?

2 – Hors parc, La Ciotat deviendra "l'arrière-cour du Parc National des Calanques de Marseille Cassis" :

Si le Parc National est mis en place sans La Ciotat, les mesures de protection prises à Marseille et Cassis ne le seront pas ici : sur fréquentation, nuisances sonores, mouillages anarchiques... etc ... se rabattront à La Ciotat, privée des moyens forts du parc pour y faire face : surveillance, information, pédagogie, personnel, matériel...

3 –La Ciotat apporte une dimension supplémentaire au Parc National des Calanques en biodiversité :



Sols acides et siliceux qui tranchent avec les sols calcaires de Marseille et Cassis, richesse sous-marine incontestable et originale, diversité paysagère avec des monuments naturels tels que les falaises Soubeyranes, l'île Verte, le Pont naturel ou le poudingue du Bec de l'Aigle. Sans oublier plusieurs milliers d'hectares terrestres et marins supplémentaires qui donneront d'avantage d'ampleur et de cohérence au futur Parc National des Calanques.

Toutes ces richesses naturelles et culturelles (Restanques, chapelle Notre Dame, calades, pêche artisanale...) méritent amplement d'entrer en Coeur de parc !

19 bonnes raisons de rejoindre le Coeur de Parc

Un « Cœur de Parc » National, C'est :

1 – Le moyen de protection le plus élevé en France pour protéger et surtout, gérer un site naturel exceptionnel de façon définitive et avec des moyens conséquents.

2 – L'obligation de laisser ce patrimoine accessible aux ciotadens et au public (objectif inscrit dans la loi).

3 – Des moyens techniques, humains et financiers pour gérer la fréquentation en évitant la sur fréquentation dommageable au site (expérience importante acquise depuis 10 ans par les 7 parcs nationaux français).

4 - Un budget conséquent garanti par l'Etat et permettant la réalisation de ces objectifs de gestion.

5 - Une surveillance du site effectuée par le corps spécialisé et assermenté, des gardes moniteurs, présents en nombre sur chaque « secteur » du Parc (pédagogie, prévention et parfois répression).

6 - Un dispositif inespéré de lutte renforcée contre l'incendie : Études scientifiques, moyens de terrain exceptionnels pour la prévention,

surveillance de terrain pointue grâce aux « gardes moniteurs » ...

7 – Une meilleure connaissance du site (service scientifique du Parc) pour mieux orienter la protection des richesses biologiques, paysagères et culturelles (incendie, inondation, espèces protégées, caulerpe ...).

8 – Un appui technique et humain aux associations déjà présentes sur le site.

9 – Une simplification du quotidien avec un seul interlocuteur pour gérer et coordonner le site et ses acteurs.

10 – Une structure qui n’ignore pas les acteurs du terrain : le président d’un Parc est un élu local ou un membre issu du milieu socio-économique ou associatif local et les élus locaux comme les professionnels du territoire sont représentés au Conseil d’Administration d’un Parc National.

11 – Un moyen de protéger à la fois la partie terrestre et la partie marine avec cohérence.

12 – Des solutions pour limiter et atténuer l’impact de la zone de rejet en mer de la station d’épuration (les réponses au problème de l’émissaire de Cortiou à Marseille doivent bénéficier à l’émissaire de La Ciotat).

13 – La garantie d’une amélioration de l’état du milieu marin favorable aux pêcheurs.

14 – La reconnaissance du métier d’artisan-pêcheur (activité qui n’est pas interdite dans un Parc National).

15 – Une structure souple adaptée au terrain pour une protection forte en « Cœur de Parc » et une zone tampon sur le secteur urbanisée de la commune classée « Zone d’adhésion » du Parc.

16 - Au-delà du site classé, une ville située en « zone périphérique- zone d’adhésion » qui pourra bénéficier des expériences, financements et initiatives du Parc National comme zone de référence d’envergure nationale et internationale en matière de développement durable.

17 - La certitude pour la municipalité d’économiser une partie de ses frais de gestion et de préservation du site situé en « Cœur de Parc », qui passerait sous la responsabilité de l’Etat.

18 - Les nuisances évitées au Parc National des Calanques à Marseille et Cassis (bruit, sur fréquentation...) ne viendront pas se rabattre sur La Ciotat puisque nous ferions partie du même Parc avec la même réglementation.

19 - Un label de réelle qualité, qualité vécue au quotidien, qui profitera à tous les ciotadens ... durablement !

L'urgence ...

Tout se joue dans les semaines à venir ...



Il y a véritablement urgence pour que La mairie de La Ciotat annonce son accord pour rejoindre le GIP en vue d'inscrire le site classé en Coeur de Parc potentiel du projet de Parc National.

Voilà deux ans que nous le clamons, mais le calendrier se resserre maintenant...

En effet, la "livraison" du Parc National des Calanques est prévue "techniquement" pour fin 2008. C'est ce calendrier que le collectif "La Ciotat Coeur de Parc" défend avec toutes les associations de protection des Calanques.

Nous savons qu'il est possible de tenir ce délai AVEC La Ciotat intégrée dans le périmètre du GIP.

Pour tenir ce calendrier, le GIP va se réunir **fin mai début juin 2007** pour lancer un appel aux collectivités concernées (dont La Ciotat) pour poser le premier jalon officiel sur le chemin du Parc : les projets de zones Coeur de Parc et de zones d'adhésion ainsi qu'un avant projet de "Charte de territoire".



C'est à ce moment que La Ciotat devra dire oui. Il faudra avant qu'elle ait délibéré en conseil municipal.

Ensuite, **fin 2007**, le GIP proposera au ministère de l'écologie un "dossier de création" du futur parc. **Avec ou sans La Ciotat, tout dépendra du bon vouloir de notre maire.** Si La Ciotat n'est pas incluse dans ce document, il faudra attendre 5 à 10 ans supplémentaires pour pouvoir un jour intégrer le Parc !

Si La Ciotat rate ces deux étapes cruciales de l'année 2007, il sera extrêmement difficile de rejoindre le Parc National en Coeur de Parc pour le site classé.

C'est donc maintenant plus que jamais qu'il faut montrer combien les Ciotadens veulent intégrer le projet avec Marseille et Cassis afin d'aider notre maire à prendre la bonne décision.

Qui détient la décision ?

Seul le maire de La Ciotat détient les clés du problème :

Le **GIP des Calanques** a toujours compté sur une participation possible de La Ciotat. Il a toujours laissé la porte ouverte aux Ciotadens. **Son président, Guy Teissier**, l'a encore affirmé le 26 février 2007 lors de la conférence "Les Calanques : à quand un Parc National" organisée par Ecoforum. Le collectif "La Ciotat Coeur de Parc" s'y était déplacé spécialement et Guy Teissier, tout en soutenant notre idée, a affirmé encore une fois que le GIP ne pouvait rien faire pour La Ciotat sans la volonté de notre maire.

Dans un courrier du 08 février adressé au collectif "La Ciotat Coeur de Parc", Guy TEISSIER ne comprend pas pourquoi la mairie de La Ciotat n'est toujours pas membre du GIP des Calanques et il ajoute *"Néanmoins, force est de reconnaître que l'inclusion, notamment, du Cap Canaille dans le périmètre potentiel du Parc est une option qui reste envisageable, pour des raisons à la fois de cohérence territoriale et des enjeux écologiques. Ce massif fait d'ailleurs partie du même site Natura 2000 que les Calanques de Marseille à Cassis et nous pouvons ainsi disposer d'éléments à même d'en prouver la grande valeur patrimoniale"*

Durant la soirée **l'intégration de La Ciotat en "Coeur de Parc" à fait l'unanimité**, Guy TEISSIER qui a répété devant les caméras de FR3 ses propos ne comprend pas l'indifférence du maire. Il s'est engagé à écrire à Patrick BORÉ Maire de La Ciotat un courrier officiel lui demandant de formaliser une décision politique rapide pour intégrer Ciotat dans le dossier de départ, afin de ne pas rater pour plusieurs années cette formidable opportunité, avec toutes les conséquences négatives d'un retard au démarrage...

Le conseiller Général René OLMETTA, représentant du **Conseil Général des bouches du Rhône** au GIP, a, lui aussi, toujours exprimé de la sympathie pour inclure La Ciotat dans le projet initial : le collectif "La Ciotat Coeur de Parc" l'avait déjà rencontré le 30 mars 2006 à la conférence-débat "A quand un Parc National des Calanques ? Avec quels moyens ?" Le 26 février dernier, le conseiller général nous a répété son accord avec nos objectifs, en insistant sur l'idée d'inclure La Ciotat, y compris l'Ile Verte qui appartient justement au département. Il a lui aussi conclu sur l'impossibilité d'agir pour La ciotat tant que le maire ne se sera pas soucié de rejoindre le GIP.

Une bonne nouvelle venue de Cassis !

Le projet de Parc des Calanques se rapproche-t-il enfin de La Ciotat ?

Voilà plus d'un mois, la "petite phrase" est peut-être passée inaperçue, mais pour notre collectif, c'est un événement de taille !

En effet, lors de sa cérémonie des voeux du nouvel an, le dimanche 18 janvier 2007, **le maire de Cassis, Jean-Pierre Teisseire, a déclaré et demandé que le futur Parc National des Calanques englobe à minima la partie Cassidaine des falaises Soubeyranes.**

C'est ni plus ni moins qu'un élément fondamental du projet "La Ciotat Coeur de Parc" : le Coeur de Parc viendrait toucher le site classé Ciotaden vers le massif de Canaille puisque la limite des communes passe par là.

Va-t-on se contenter d'un Parc National qui s'arrêterait devant La Ciotat, aussi artificiellement que les frontières bellifères des anciennes colonies africaines tracées au cordeau au moment des indépendances ?

La continuité du futur Parc National doit se poursuivre naturellement jusqu'à l'Ile Verte pour une gestion cohérente du massif.

L'État Français n'est pas défavorable à l'idée d'intégrer La Ciotat au futur Parc National. Notre collectif a remis à la Ministre Nelly OLLIN, un dossier très bien perçu par les services de la DNP (Direction de la Nature et du Paysage) qui a en charge les Parcs Nationaux. "La Ciotat Coeur de Parc" est persuadé que Le site classé Ciotaden apporterait cohérence et dimension au projet de Parc National en lui apportant 2000 hectares supplémentaires + la partie marine, des fonds marins exceptionnels et une diversité paysagère et biologique liée à la qualité particulière et unique de la géologie du site.

Notre collectif vient de réactualiser le dossier transmis en 2005 et attend une réponse du ministère de l'écologie et du développement durable.

Les Ciotadens sont favorables au projet, le GIP, le département aussi, l'Etat très probablement car La Ciotat permet d'étoffer considérablement le projet initial ...

Le maire de La Ciotat doit faire trois pas dans le bon sens :



- Programmer la **décision en Conseil Municipal** et la faire voter l'adhésion au GIP

- **Rejoindre le GIP** des Calanques en y faisant adhérer la Ville

- **Choisir l'option "Coeur de Parc"** pour notre site classé (sans temporiser car temporiser ce serait reculer de 5 à 10 ans ; et sans faire de La Ciotat une "arrière cour" du futur Parc National en ne proposant que le classement en "zone d'adhésion" pour le site classé).

Calendrier du Parc National

Une date à défendre: fin 2008, avec La Ciotat !

Le Parc National peut voir le jour fin 2008. C'est le calendrier "technique" du projet. Notre collectif sera très vigilant, avec ses partenaires marseillais, quant au respect de ce calendrier qui ne doit pas devenir élastique pour des raisons électorales (au moins 3 élections parsèment ce calendrier...).

Contrairement aux allégations entendues de-ci, de-là, la participation de La Ciotat au projet ne le retardera en rien, notre collectif est en mesure de le prouver (lire).

Voici le calendrier, il n'émane pas de notre imagination mais il découle de la procédure officielle de création d'un Parc National et de l'état d'avancement réel des travaux du GIP Calanques :

- 1er semestre 2007 : fin mai début juin, le GIP propose le périmètre potentiel du futur Parc. *C'est là que La Ciotat doit répondre présente ou assumer de faire une croix sur le Parc...*
- 4ème trimestre 2007 : le GIP envoie au ministère de l'Ecologie un "dossier de création" soumis au premier ministre pour un arrêté de "prise en considération" ministériel. *Si La Ciotat n'est pas dedans, c'en est fini pour notre commune pendant 5 à 10 ans ... les responsables d'un tel gâchis devront assumer.*
- Novembre 2007 : "arrêté de prise en considération" du Premier ministre.
- 1er trimestre 2008 : "enquête publique" étalée sur l'année à propos du Parc National des Calanques.
- Fin 2008 ou début 2009 : décret de création du Parc National des Calanques.

Signez la pétition !

Plus de 3500 SIGNATURES .. et ça continue ...

Signez la pétition en ligne :

<http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=1224>

Notre pétition dépasse les 3500 signatures (version papier, qui se poursuit et s'ajoutera à la version en ligne).

Elle ne s'oppose à personne, au contraire, comme notre collectif, c'est un élan positif, constructif, elle est **le signe que chacun souhaite intégrer le projet de Parc National des Calanques.**

C'est un témoignage indispensable prouvant le grand intérêt que suscite ce projet. C'est une occasion donnée à chacun pour appuyer l'idée. C'est l'un des seuls moyens de prouver notre audience... alors n'hésitez pas !

Ayez le réflexe "pétition" autour de vous : ça compte !

La pétition va se poursuivre jusqu'en mars 2008 car nous avons décidé de remettre les signatures à l'équipe qui remportera les élections municipales le soir du second tour. Cette équipe connaîtra d'emblée la mission que les Ciotadens lui confient quant au Parc National pour La Ciotat.

Signez la pétition en ligne :

<http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=1224>

Le comité de soutien

Plusieurs personnalités ont rejoint notre comité de soutien pour l'extension du futur Parc National des Calanques au site classé Ciotaden :

Helen Mc ARTHUR (Navigatrice): Nous l'avons rencontrée au Salon Nautique 2006 à La Ciotat. Comme beaucoup de navigateurs, elle est très sensible à l'état de la planète pour avoir vu de ses yeux l'impact de l'homme sur les océans. C'est tout naturellement donc, en levant les yeux vers l'Île Verte et les trois Secs, qu'elle nous a rejoint pour le Parc National.

Nardo VICENTE (Professeur de biologie marine, membre de l'Académie des Sciences de Marseille, directeur du CERAM. Faculté des Sciences et Techniques de Marseille Saint-Jerôme. Responsable scientifique de l'Institut océanographique Paul Ricard. Île des Embiez.): Il a d'emblée été ravi d'apprendre l'initiative de notre collectif qu'il soutient "à 100%". Il en a témoigné le 16 février 2007 au Pharo lors de la conférence "Méditerranée 2020" en expliquant à quel point il était pertinent d'inclure rapidement La Ciotat au projet de Parc National.

Boris CYRULNIK (Ethologue, psychanalyste, psychologue, neuropsychiatre et écrivain)

Sensible aux causes écologiques, il se joint à nos objectifs de préservation pérenne du site de La Ciotat en précisant que depuis son domicile de la Seyne-sur-mer, il aperçoit le fameux Bec de l'Aigle.

Yves PACCALET (Philosophe, naturaliste, et écrivain) ce compagnon littéraire et d'équipage du regretté commandant Cousteau a toujours défendu les Calanques avec son ami Falco, le capitaine de La Calypso. Paccalet défend la nature avec une plume sensible et vigoureuse autant qu'il le peut. Il connaît notre site classé et il a déclaré "soutenir complètement" la cause que nous défendons pour La Ciotat.

Catherine CHABAUD (Navigatrice, journaliste) La marraine et grande amie de CoLLecT-IF. Comme Helen Mc Arthur, le constat de l'état des océans l'a poussé à s'engager pour la mer et l'environnement à travers ses activités de journaliste. Elle a immédiatement compris les enjeux de protection pour le site de La Ciotat qu'elle connaît jusqu'à la Calanque de Figuerolles ! Elle a accepté de rejoindre notre comité de soutien avec enthousiasme.

Patricia RICARD (Présidente de la Fondation Océanographique Paul-Ricard - Ile des Embiez) Consciente des enjeux écologiques et sociaux liés à un site protégé, située en face du Bec de l'Aigle, de l'autre côté de la baie, Patricia RICARD est bien placée pour comprendre tout ce que l'inscription en "Coeur de Parc" pourrait apporter à La Ciotat. Sa fondation soutient cet objectif avec nous !

Jean-Paul MOUREN (Navigateur) Entre mer et écologie, le cœur de Jean-Paul Mouren balance. Habitué de la course au large, il dispute depuis des années les épreuves les plus prestigieuses. Marseillais, entre deux courses en solitaire, il est également Initiateur et organisateur du Trophée de la Charte du plaisancier et Ami de la Mer, de l'Opération faites gaffe, pour une mer plus propre. Il sait ce qu'un Parc National peut contribuer à améliorer en terme de qualité des eaux marines. C'est avant tout pour cela qu'il a décidé de rejoindre notre comité de

soutien.

Nous rejoindre

C'est aussi à vous de jouer ...

Penser que le Parc National serait une bonne solution pour le site classé, c'est déjà rejoindre notre collectif.

La participation est gratuite, notre collectif est apolitique et non confessionnel, il regroupe toutes les bonnes volontés qui souhaitent le meilleur pour les générations futures ... et pour les Ciotadens actuels.

Plus nombreux nous serons et plus vite nous aurons des chances d'aboutir.

Pour nous rejoindre, il suffit d'en faire la demande :

- **par courriel : coeurdeparc@yahoo.fr**
- **par téléphone : 06 87 53 02 14**
- **par courrier : Collectif "La Ciotat Coeur de Parc",
Bello Bauco, 694 chemin de la Civade Verde
13600 La Ciotat**

Vous serez tenus au courant de nos réunions et pourrez participer à la dynamique pour le Parc National des Calanques, de Marseille ... à l'Île Verte !